

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP FIGEAC  
58 AV PHILIBERT DELPRAT  
46106 FIGEAC CEDEX

## AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 86550887708854U

7372-009205-0044-2



GALES BERNARD  
GALES SIMONE  
CALMEJANNE  
46210 LAURESSES

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 19 99 196 975 433  
Référence de l'avis : 25 46 4132552 55

Numéro de propriétaire : 255 G00177 N

Département d'imposition : 46

LOT

Commune d'imposition : 255  
SAINT-CIRGUES

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 11/08/2025

Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46036

### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**  
horaires de votre centre des finances publiques sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique Contact et prise de RDV

#### • pour le paiement de votre impôt :

SIP FIGEAC  
58 AV PHILIBERT DELPRAT  
46106 FIGEAC CEDEX  
Tél : 05 65 50 70 09

#### • pour le montant de votre impôt :

SDIF DU LOT  
CEL. FONC. DEP DU LOT  
83 RUE VICTOR HUGO  
46000 CAHORS  
Tél : 05 65 20 33 33

\* (service gratuit + coût de l'appel)

### Somme à payer

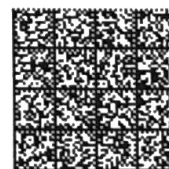
**187,00 €**

Date limite de paiement : 15/10/2025

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

### Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »  
pour payer par smartphone ou tablette.  
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte  
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :  
- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;  
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

*payé le 12.10.2025*

**Vous pouvez payer cette somme en utilisant le talon de paiement joint à la fin de l'avis.**